

Projet de normes et de lignes directrices Plans d'Avantage Communautaire Entente sur l'Avantage Communautaire

Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales

Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales

Septembre 2025



Table des matières

Plans d'Avantage Communautaire	0
Entente sur l'Avantage Communautaire	0
I. Introduction	2
A. Aperçu	2
B. Termes clés	2
C. L'importance des Plans d'Avantage Communautaire	3
D. Prise en compte des CBP et des CBA dans le processus de permis consolidé	4
i. Processus de développement	5
ii. Capacités d'application de la loi	6
II. Définition des avantages pour la communauté	7
III. Processus d'Engagement Communautaire	8
A. Principes fondamentaux d'un engagement efficace	9
B. Processus d'engagement étape par étape	10
IV. Transformer les Engagements en Actions	13
A. Responsabilité par la structure	14
B. Assurer la flexibilité tout en préservant l'intégrité	14
V. Structurer un plan d'avantages communautaires	15
A. Composantes du CBP recommandées par l'OEJE	15
B. Ton et accessibilité	16
VI. Exemples d'engagements significatifs	17
VII. Supervision et Responsabilité	19
VIII. Durabilité à long terme	20
IX. Bâtir la confiance, produire un impact	21
X. Études de cas et ressources supplémentaires	22

I. Introduction

A. Aperçu

La loi visant à promouvoir un réseau d'énergie propre, à promouvoir l'équité et à protéger les contribuables (Loi de 2024 portant sur le Climat) exige que le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales (« Office of Environmental Justice and Equity » - OEJE) du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (« Executive Office of Energy and Environmental Affairs » - EEA) élabore des normes et des lignes directrices régissant l'utilisation potentielle et l'applicabilité des Plans d'Avantage Communautaire (« Community Benefit Plans » - CBP) et des Ententes sur l'Avantage Communautaire (« Community Benefit Agreements » - CBA), ainsi que des Analyses d'Impact Cumulatif (« Cumulative Impact Analyses » - CIA), à réaliser par les porteurs de projets. Dans le cadre de l'engagement significatif requis, de CIA et de la hiérarchie d'atténuation (éviter, minimiser et atténuer), les porteurs de projets doivent travailler avec les communautés pour élaborer des CBP ou des CBA afin de soutenir ce processus. L'OEJE encourage les porteurs de projets à identifier les opportunités d'investissement dans le bien-être à long terme des communautés touchées.

Les CBP et les CBA jouent un rôle crucial pour garantir que la mise en œuvre des projets énergétiques soit conforme aux principes de l'EJ en favorisant une participation inclusive et en garantissant que les avantages et les inconvénients de la transition soient partagés équitablement. Les principes EJ incluent : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales. Ces normes et lignes directrices mettent l'accent sur la proportionnalité, reconnaissant que l'ampleur des engagements doit correspondre à la taille d'un projet. Ce faisant, ils fournissent un cadre à la fois équitable et pratique pour différentes échelles d'investissement, ouvrant la voie à une mise en œuvre claire et cohérente.

B. Termes clés

- **Plan d'Avantage Communautaire (CBP)** : Un document non contraignant sur le plan juridique qui décrit la manière dont un projet s'engagera auprès des communautés locales et leur apportera des bénéfices pendant la phase de développement et d'exploitation d'une installation énergétique.
- **Entente sur l'Avantage Communautaire (CBA)** : Un accord négocié et juridiquement contraignant entre un porteur de projet et une communauté — souvent représentée par une coalition de groupes communautaires ou un organisme gouvernemental local — qui définit les avantages dont bénéficiera la communauté.

- **Analyse d'Impact Cumulatif (CIA) :** Une analyse évaluant les impacts cumulatifs et les charges qui doivent être complétées par certains porteurs de projets d'infrastructures énergétiques conformément aux GL c. 164 § 69G et 980 CMR 15.00.
- **Principes de Justice Environnementale (EJ) :** Les principes qui soutiennent la protection contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la maîtrise de la langue anglaise, qui comprennent : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales. »
- **Principales parties prenantes :** Les membres du public, y compris les résidents locaux, les groupes d'intérêt public et les organisations au sein d'une communauté située à moins d'un mile d'une Installation d'Infrastructure d'Énergie Propre proposée ou d'une Installation en vertu du MGL c. 164, §69G qui pourraient être affectés par ce projet, ou une personne ou une organisation représentant les résidents locaux. Les principales parties prenantes peuvent inclure les résidents riverains (propriétaires et locataires) et les entreprises, les organisations communautaires, les communautés de justice environnementale, les fonctionnaires municipaux élus ou désignés (par exemple, le maire ou le responsable municipal, les membres concernés du Conseil ou du Conseil Restreint, le(s) Président(s) de la Commission de Conservation, du Conseil de Planification, du Conseil d'Urbanisme et du Chef du Département des Travaux Publics), les responsables de la planification régionale et les tribus reconnues au niveau fédéral, reconnu par l'État ou reconnues par l'État.
- **Engagement significatif :** Un engagement public anticipé, continu, accessible et culturellement compétent qui permet aux communautés de s'exprimer et d'influencer la prise de décision ainsi que les politiques publiques.

C. L'importance des Plans d'Avantage Communautaire

Les CBP peuvent réduire l'opposition des communautés et les retards tout en accélérant le développement et la mise en œuvre des projets.

Un CBP est un document non contraignant sur le plan juridique qui décrit la manière dont un projet s'engagera auprès des communautés locales et leur apportera des bénéfices pendant la phase de développement et d'exploitation d'une installation énergétique. Les CBP constituent une base importante pour l'établissement de relations et la transparence. Un CBP peut ouvrir la voie à de futurs CBA juridiquement contraignants, signés par

les porteurs de projets et les municipalités, les groupes communautaires et/ou les organisations communautaires (CBO), qui formalisent les engagements pris envers les communautés. En établissant une collaboration précoce, les CBP peuvent décrire le projet proposé et les processus associés pour établir une communication ouverte et réunir les principales parties prenantes dès le début. Les CBP aident à aligner les projets énergétiques sur les attentes et les besoins des communautés d'accueil et des résidents concernés, en donnant la priorité à leurs expériences vécues et à leurs préoccupations. Pour les candidats à un projet, les CBP et les CBA créent un processus structuré qui réduit l'incertitude, fait apparaître les problèmes plus tôt, réduit les retards et favorise des relations plus solides avec les communautés d'accueil.

Plan d'Avantage Communautaire (CBP)	Entente sur l'Avantage Communautaire (CBA)
• Plan non exécutoire sur le plan juridique, créé par un développeur de projet, en consultation avec la communauté concernée • Résumé de l'engagement communautaire • Décrit l'engagement d'un développeur à répondre aux besoins de la communauté	• Accord juridiquement contraignant, négociés entre les municipalités ou les organismes communautaires et les promoteurs • Décrit les avantages spécifiques que le développeur apportera à la communauté • Exécutoire devant les tribunaux, ce qui donne aux communautés une garantie plus forte que le promoteur respectera ses engagements • une CBA peut être le résultat d'un CBP

D. Prise en compte des CBP et des CBA dans le processus de permis consolidé

Les CBP et les CBA sont des outils précieux pour refléter les contributions et les besoins de la communauté ainsi que les engagements des promoteurs de projets. Le schéma ci-dessous reflète l'intégration potentielle des CBP dans les processus d'implantation et d'autorisation de l'EFSB et des municipalités.

i. Processus de développement

Conformément aux exigences d'engagement préalable au dépôt de l'EFSB et du DOER, les porteurs de projets doivent démontrer un engagement significatif auprès des résidents, des municipalités et des CBO. Dans le cadre de ce processus, l'OEJE recommande aux porteurs de projets d'élaborer et de discuter d'un projet de CBP avec les membres de la communauté au cours de la phase de pré-dépôt. Les premières discussions

Les projets équitables commencent par une participation significative de la communauté : ils incluent activement les membres de la communauté dans l'élaboration des priorités et des avantages.

devraient permettre aux communautés de prendre conscience des impacts potentiels du projet proposé sur la santé publique et les indicateurs environnementaux, ainsi que de toutes les mesures d'atténuation proposées. En plus de recueillir des commentaires sur l'itinéraire ou l'option de site privilégiée, les porteurs de projets doivent travailler avec les principales parties prenantes pour identifier les besoins, les préoccupations et les priorités locales qui peuvent éclairer l'élaboration des avantages proposés.

Une fois affiné grâce à cet engagement, le projet de CBP devrait être soumis avec la candidature au projet à l'EFSB et aux municipalités concernées. Cela garantit que les décideurs – que ce soit au niveau de l'État ou au niveau local – disposent du dossier le plus récent des commentaires de la communauté et des avantages proposés au début de leur processus d'examen.

Après la soumission d'un projet de CBP, le CBP doit rester un document vivant qui est affiné grâce à un engagement continu avec les membres de la communauté et les autorités compétentes en matière de permis. Dans le cadre d'une procédure EFSB, le CBP fera partie du dossier de demande officiel et devra être examiné avec d'autres documents du projet au cours des processus d'arbitrage et de commentaires publics de l'agence. Pour les processus de permis municipaux ou autres processus locaux, le CBP doit également être partagé avec les conseils, commissions ou départements concernés afin d'éclairer leur examen et de garantir que les décideurs locaux ont une compréhension complète des avantages communautaires proposés.

Que ce soit sous la juridiction de l'EFSB ou d'une municipalité, les porteurs de projets doivent continuer à rencontrer les représentants de la communauté après la soumission du projet de CBP pour répondre aux commentaires, ajuster les engagements si nécessaire et maintenir la transparence sur l'évolution du plan. Ces discussions devraient aborder la manière dont les avantages proposés s'alignent sur les besoins identifiés de la communauté, complètent les mesures d'atténuation et sont structurées pour un suivi à long terme.

Les porteurs de projets doivent finaliser le CBP avant la conclusion du processus d'examen. Dans certains cas, le CBP peut être formalisé en une CBA, qui peut être complétée après l'achèvement du processus d'examen. Dans d'autres cas, le CBP lui-

même servira de document d'orientation pour la fourniture des prestations sans accord formel. Bien que l'approbation finale du projet ne soit pas subordonnée à la réalisation d'une analyse coûts-avantages, les candidats sont fortement encouragés à disposer d'un CBP finalisé – et, lorsque cela est possible, d'une analyse coûts-avantages conditionnelle – avant la fin du processus d'examen. Une CBA conditionnelle devrait être structurée de manière à ne prendre effet qu'après l'approbation finale du projet par l'EFSB ou le représentant du gouvernement local concerné.

En complétant ce processus, les candidats confirment leur volonté de fournir les avantages communautaires promis, renforçant ainsi la confiance, la responsabilité et les relations positives à long terme avec les communautés qui accueillent le projet.

ii. Capacités d'application de la loi

L'EFSB salue les efforts des candidats pour engager des discussions avec les municipalités hébergeant les infrastructures et les parties prenantes concernées concernant l'évitement, la minimisation et l'atténuation des impacts, y compris les discussions concernant un CBP ou une CBA. L'EFSB considère un CBP ou une CBA comme une preuve de la manière dont un projet apportera des avantages supplémentaires à la communauté hôte. Toutefois, le EFSB n'approuve ni n'applique les conventions collectives ; les responsabilités d'application incombent aux parties qui ont signé les ententes.

Les processus locaux d'autorisation et d'application peuvent différer, en particulier lorsqu'une municipalité est signataire d'une CBA. Dans de tels cas, la municipalité peut jouer un rôle direct pour garantir que les termes de l'accord soient respectés. Les municipalités devraient également établir un processus clair de suivi et de rapport sur la conformité. Lorsque les engagements ne sont pas respectés, les municipalités peuvent exercer leur pouvoir d'exécution, y compris en imposant des sanctions ou en prenant des mesures correctives. Les municipalités sont fortement encouragées à travailler en coordination avec les organisations communautaires afin de garantir la transparence et la responsabilité. Indépendamment des mécanismes d'application formels en place, l'OEJE encourage vivement les candidats à un projet à considérer les engagements pris dans les CBP ou les CBA comme des obligations morales et opérationnelles contraignantes.

II. Définition des avantages pour la communauté

Les avantages communautaires sont les résultats tangibles et durables qu'un projet produit en réponse aux priorités, aux besoins et aux préoccupations des communautés qu'il impacte. Lorsque les avantages communautaires sont conçus en partenariat avec les communautés, ils peuvent contribuer à renforcer la confiance, à remédier aux inégalités et à garantir que la transition vers une énergie propre tienne ses promesses d'efficacité énergétique et d'équité.

Les avantages communautaires, conçus avec et pour les communautés touchées, sont essentiels pour faire progresser la dé-carbonisation et la justice environnementale.

Avantages significatifs

Les avantages doivent être définis par le biais d'un dialogue direct avec la communauté, en reconnaissant que les besoins varient selon les zones géographiques, les cultures et les contextes. Pour certaines communautés, un avantage significatif peut être la formation de la main-d'œuvre et les opportunités d'emploi ; pour d'autres, il peut s'agir d'une meilleure qualité de l'air, d'un accès aux énergies renouvelables, d'investissements dans les infrastructures locales ou d'un financement pour des initiatives menées par la communauté. Le promoteur d'un projet peut également proposer un avantage qui améliore le score d'un indicateur qui n'est pas directement impacté par le projet proposé. **Ce qui importe le plus, c'est que les prestations soient adaptées aux objectifs déclarés de la communauté.**

Pour favoriser une compréhension cohérente des domaines d'impact potentiels, l'OEJE reconnaît quatre grandes catégories dans lesquelles les avantages communautaires prennent souvent forme :

1. **Justice et équité environnementales** : S'attaquer aux préjudices historiques, réduire les fardeaux environnementaux et garantir que les communautés les plus touchées bénéficient d'un accès prioritaire aux avantages énergétiques et environnementaux, à l'énergie propre et aux protections de la santé publique.
2. **Développement économique et création de main-d'œuvre** : Créer des emplois bien rémunérés et accessibles pour les résidents locaux, soutenir les petites entreprises et les entreprises appartenant à des minorités et créer des opportunités économiques à long terme.
3. **Infrastructure et soutien communautaire** : Investir dans les infrastructures physiques et sociales dont les communautés ont besoin pour prospérer, comme des logements abordables, l'accès aux transports, le haut débit ou des garderies.
4. **Mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement et de la santé publique** : Protéger la santé des populations et l'environnement naturel

par des efforts de préservation, de prévention et de contrôle de la pollution, de restauration des terres et des habitats et de mesures de résilience climatique.

Déterminer les avantages pertinents Tous les avantages ne s'appliquent pas à tous les projets et les projets peuvent avoir des avantages qui ne sont pas inclus dans ces catégories. La pertinence d'un avantage dépendra des particularités du projet et de son emplacement, du rapport de CIA ou de l'évaluation de l'adéquation du site (le cas échéant), ainsi que des priorités et des besoins des communautés touchées. Dans la mesure du possible, les candidats doivent travailler avec les communautés touchées dès le début et souvent pour définir les avantages qui leur conviennent le mieux. Les CBP doivent expliquer clairement comment les avantages ont été identifiés en collaboration avec la communauté, comment ils répondent à des besoins ou à des préjudices spécifiques, et comment ils seront fournis et mesurés au fil du temps.

Avantages traçables

Enfin, les avantages devraient être plus que de simples aspirations et promesses. Un CBP significatif comprend des engagements clairement définis, des stratégies de mise en œuvre spécifiques, des délais et des mesures de responsabilisation. L'atténuation et les avantages ne sont pas les mêmes dans ces processus. L'atténuation fait référence aux mesures prises pour éviter, minimiser ou réduire les impacts négatifs spécifiques d'un projet sur l'environnement ou la communauté. Ces mesures devraient être exigées dans le cadre des conditions standard d'un permis de projet. En revanche, les prestations doivent contribuer au bien-être général, à la stabilité et à la résilience de la communauté d'une manière qui reflète les priorités locales. Le promoteur d'un projet devrait envisager de désigner un responsable de la conformité environnementale, responsable devant la communauté, qui est chargé de suivre les mesures d'atténuation, de maintenir une documentation transparente et de fournir régulièrement ces informations aux communautés situées dans la zone géographique du projet.

III. Processus d'Engagement Communautaire

Un engagement communautaire efficace est le fondement d'un CBP solide. Elle garantit que les voix des communautés, en particulier celles qui sont touchées de manière disproportionnée par les dommages environnementaux, soient au centre des décisions qui les concernent. Dans ces lignes directrices, le terme « communauté » désigne non seulement les gouvernements municipaux ou les élus, mais également l'ensemble des personnes et des organisations qui vivent, travaillent ou sont directement touchées dans la zone géographique par les projets d'infrastructures énergétiques. Cela inclut les organisations communautaires qui représentent les divers groupes d'un quartier ou d'une région. Bon nombre de ces groupes servent de messagers de confiance et de gardiens de longue date de la santé publique, de la qualité de l'environnement et de l'équité sociale dans leurs communautés. Plutôt que de s'appuyer uniquement sur une sensibilisation fragmentée ou cloisonnée, ce processus devrait réunir collectivement les principales parties prenantes, permettant aux résidents et aux organisations de partager

des informations, de créer un consensus et de défendre les priorités définies par la communauté.

La section suivante fournit un cadre clair pour un engagement communautaire fondé sur l'équité et la responsabilité. Il propose des principes directeurs, des étapes essentielles et des meilleures pratiques conçues pour garantir que chaque étape du processus d'engagement est transparente et axée sur la communauté.

A. Principes fondamentaux d'un engagement efficace

Avant de décrire des étapes spécifiques, il est essentiel de comprendre les valeurs qui devraient guider tous les efforts d'engagement communautaire. Ces principes constituent le fondement de relations équitables et fondées sur la confiance entre les porteurs de projets et les communautés. Chaque aspect de l'engagement communautaire doit être mesuré par rapport à ces valeurs afin de garantir que le processus est accessible, juste et adapté aux priorités définies par la communauté.

L'engagement devrait commencer tôt, idéalement au stade du concept – bien avant qu'une demande ne soit soumise à l'EFSB ou aux municipalités. L'engagement précoce permet aux communautés de façonner non seulement les avantages qu'elles reçoivent, mais également les aspects clés du projet lui-même, tels que l'emplacement du site, la conception et les mesures d'atténuation.

L'inclusion est essentielle. Les stratégies d'engagement doivent être conçues pour atteindre ceux qui sont souvent les moins susceptibles d'être à la table des négociations, mais les plus susceptibles d'être touchés par les résultats. Les CBP devraient donner la priorité à la sensibilisation des BA, des zones où résident les communautés à faible revenu et les communautés de couleur, les gouvernements tribaux, les communautés ayant une maîtrise limitée de l'anglais, ainsi que les zones rurales et d'autres communautés qui ont historiquement été exclues des processus décisionnels.

La transparence renforce la confiance. Toutes les informations relatives au projet partagées avec la communauté doivent être exactes, opportunes, et faciles à comprendre, y compris être traduites dans les langues pertinentes pour une zone donnée (en respectant le plan d'accès linguistique de l'EFSB ou le protocole d'accès linguistique local de la municipalité). En outre, les candidats doivent être transparents quant aux incertitudes, aux limites et aux risques potentiels. La transparence signifie également rendre les processus de prise de décision visibles, afin que les membres de la communauté sachent comment leur contribution sera utilisée et qui en est responsable.

La pertinence culturelle est essentielle à une participation significative. Les efforts d'engagement doivent être adaptés au contexte culturel et linguistique de la communauté. Cela signifie créer des espaces et des processus qui reflètent et respectent les normes, les valeurs et les réalités de la communauté, comme fournir des

services d'interprétation et de traduction et tenir des réunions dans des lieux familiers et accessibles. Il convient également de prendre en compte les obstacles structurels auxquels les résidents peuvent être confrontés, notamment les transports, la garde d'enfants et les horaires de travail rigides. En relevant ces défis et en communiquant d'une manière qui résonne auprès de la communauté – sans jargon industriel et en accord avec les méthodes privilégiées de partage d'informations – les porteurs de projets peuvent favoriser une participation inclusive et équitable qui renforce les voix de la communauté.

L'engagement doit être continu et non un événement ponctuel. L'établissement de relations authentiques nécessite une communication régulière et bidirectionnelle tout au long du cycle de vie du projet, depuis la pré-demande, la construction jusqu'à l'exploitation. L'engagement continu permet aux communautés de suivre les progrès, de faire part de leurs préoccupations et d'aider à ajuster la prestation des prestations à mesure que les besoins évoluent au fil du temps.

La responsabilité doit être intégrée au processus. Les porteurs de projets doivent documenter la manière dont les commentaires de la communauté ont influencé leurs décisions et montrer des progrès mesurables vers les engagements pris dans le CBP ou le CBA. Cela comprend des rapports réguliers, des évaluations par des tiers, le cas échéant, et des opportunités pour la communauté de faire part de ses préoccupations et de demander réparation lorsque les accords ne sont pas respectés.

La justice distributive soutient l'équité. Les candidats à un projet doivent tenir compte de la justice distributive lors de la conception et de la mise en œuvre des CBP ou des CBA. La justice distributive est la répartition équitable des avantages, des ressources et des opportunités. Par exemple, les communautés à faible revenu ne devraient pas se voir offrir ni recevoir des avantages significativement inférieurs à ceux offerts aux communautés plus riches. Les municipalités qui ne disposent pas de ressources suffisantes manquent souvent de pouvoir politique et économique pour négocier et garantir des avantages communautaires significatifs pour leurs résidents. Les communautés accablées ne devraient pas être traitées moins bien que les communautés disposant de plus de pouvoir économique et politique.

Ensemble, ces principes reflètent un passage d'une approche transactionnelle à un engagement transformateur où les communautés ne sont pas seulement informées mais consultées et habilitées à codiriger les décisions qui façonnent leur environnement et leur avenir.

B. Processus d'engagement étape par étape

En s'appuyant sur les principes fondamentaux, les étapes suivantes fournissent une feuille de route pratique pour mener un engagement significatif tout au long du développement du projet. Bien que chaque communauté et chaque projet soient différents, cette structure garantit une approche cohérente en matière de transparence, d'inclusion et de responsabilité. Chaque étape est conçue pour être suffisamment

flexible pour s'adapter au contexte local, tout en étant suffisamment rigoureuse pour garantir que le processus conduise à des avantages communautaires réels et mesurables. Les étapes ci-dessous visent à compléter les réglementations d'engagement préalable au dépôt de l'EFSB et du DOER.

1

Étape 1 : Cartographie des parties prenantes et identification des communautés

- Identifier toutes les communautés touchées dans la zone géographique spécifique du projet.
- Cartographier les principales parties prenantes telles que, mais sans s'y limiter :
 - Résidents et groupes de quartier
 - Organisations confessionnelles et culturelles
 - Agences publiques approuvées :
 - Prestataires de santé publique
 - Propriétaires de petites entreprises
 - Groupes de défense des jeunes et des aînés
 - Organisations EJ
 - Organisations environnementales
 - Syndicats et agences de développement de la main-d'œuvre
 - Tribus reconnues par le gouvernement fédéral, par l'État ou par l'État

2

Étape 2 : Élaborer un plan d'engagement communautaire

- Chaque CBP doit inclure un plan d'engagement communautaire, qui doit détailler :
 - Objectifs de l'engagement
 - Stratégies de sensibilisation
 - Chronologie et étapes importantes
 - Accès linguistique et aménagements d'accessibilité
 - Mécanismes de collecte et d'intégration des contributions et des commentaires
 - Ressources allouées à la participation communautaire (par exemple, allocations, transport, garde d'enfants, etc.)

3

Étape 3 : Mener des actions de sensibilisation communautaire avant le dépôt de la demande

- Organiser des réunions publiques dans des lieux accessibles et axés sur la communauté.
- Planifier des réunions à des heures qui conviennent aux familles qui travaillent.
- Fournir des services d'interprétation et de traduction.
- Partager les informations préliminaires du projet, y compris les impacts potentiels et les concepts d'avantages.

- Inviter les commentaires et enregistrez les préoccupations et les idées de la communauté.
- Proposer plusieurs canaux d'engagement. Par exemple :
 - Rencontres en présentiel
 - Webinaires en ligne
 - Enquêtes (numériques et papier)
 - Démarchage porte-à-porte
 - Communication multimédia, y compris les journaux locaux et multilingues
 - Pop-ups lors d'événements locaux ou d'espaces communautaires
- Travailler avec les dirigeants locaux, les communautés religieuses et les organisations locales pour accroître la participation et renforcer la confiance.
- Renforcer les capacités en s'associant à des organisations locales pour offrir une formation, une assistance technique ou une éducation sur le processus d'implantation et le développement énergétique.

4

Étape 4 : Documenter et répondre aux commentaires

- Effectuer le suivi et publier les commentaires de la communauté, en identifiant les thèmes récurrents, les préoccupations et les recommandations.
- Démontrer comment les commentaires ont informé :
 - Sélection du site
 - Conception du projet et mesures d'atténuation
 - Engagement en avantages communautaires
- Résumer dans une section Résumé de l'engagement communautaire du CBP.

5

Étape 5 : Co-créer des engagements en matière de prestations

- En partenariat avec la communauté, définir les priorités en matière d'avantages (qui peuvent inclure, sans s'y limiter, l'embauche locale, la protection de l'environnement et de la santé publique et les investissements dans les infrastructures).
- Si nécessaire, établir un comité consultatif communautaire (CAC) composé de divers résidents et organisations locales pour guider et superviser le développement et la mise en œuvre des avantages.

6

Étape 6 : Maintenir l'engagement tout au long du cycle de vie du projet

- Faciliter les contrôles réguliers avec la communauté aux étapes importantes du projet (par exemple, l'obtention des permis, la construction, l'exploitation).
- Maintenir une communication bidirectionnelle grâce à :
 - Sites Web de projets avec mises à jour multilingues

- Lignes d'assistance téléphonique ou alertes par SMS
- Réunions publiques trimestrielles
- Agents de liaison communautaires ou médiateurs
- Si un CAC est établi, il devrait se réunir tous les trimestres pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CBP.

7

Étape 7 : Rapporter et réfléchir

- Rendre compte publiquement de :
 - Activités d'engagement menées
 - Thèmes clés soulevés par la communauté
 - Comment les commentaires ont influencé les décisions
 - Leçons apprises et changements apportés
- Ces informations doivent être partagées avec la communauté via des formats multilingues et accessibles (par exemple, des dépliants, une radio communautaire, des médias sociaux, des vidéos).

Ce cadre d'engagement garantit que les CBP sont fondés sur l'équité, la responsabilité et le leadership communautaire, respectant à la fois la lettre et l'esprit des principes EJ (engagement significatif et répartition équitable) dans la transition énergétique.

IV. Transformer les Engagements en Actions

Une fois que les priorités en matière d'avantages communautaires ont été identifiées grâce à l'engagement, l'étape critique suivante consiste à transformer ces idées en engagements concrets et réalisables. Trop souvent, des promesses vagues ou des objectifs mal définis conduisent à la confusion, à la méfiance et à un impact limité. Cette section décrit comment concevoir des engagements spécifiques, mesurables et responsables, garantissant que les plans vont au-delà des bonnes intentions pour obtenir des résultats significatifs et traçables.

Des engagements bien structurés devraient :

- Décrire clairement chaque avantage proposé, y compris ce qui est fourni et à qui il est destiné.
- **Inclure** des jalons **SMARTIE** pour chaque engagement, en veillant à ce que les objectifs soient :
 - **Spécifiques** : Les objectifs doivent être clairement définis, ne laissant aucune place à l'ambiguïté.
 - **Mesurables** : Les objectifs doivent avoir des critères ou des repères quantifiables pour suivre les progrès et déterminer le succès.
 - **Réalisables** : Les objectifs doivent être réalistes et atteignables.
 - **Pertinents** : Les objectifs doivent s'aligner sur les priorités de la communauté et contribuer à un objectif plus large.
 - **Limités dans le temps** : Les objectifs doivent avoir une date limite ou un calendrier clair pour créer un sentiment d'urgence et de responsabilité.

- **Inclusifs** : Les objectifs doivent être conçus de manière à garantir une participation significative et accessible.
- **Équitables** : Les objectifs devraient favoriser une répartition équitable des avantages environnementaux et économiques et atténuer les charges disproportionnées.
- Identifier les parties responsables de la mise en œuvre.
- Décrire les sources de financement et le budget de chaque prestation, en garantissant la transparence sur la manière dont les ressources sont allouées et maintenues.
- Fournir un calendrier de livraison clair, aligné sur les phases du projet (c.-à-d. pré-construction, construction, exploitation).

A. Responsabilité par la structure

Chaque avantage doit être associé à :

- **Indicateurs de progrès** : Des indicateurs permettant de montrer si la mise en œuvre est sur la bonne voie (c.-à-d. le nombre de résidents embauchés, les dollars investis dans les infrastructures).
- **Mécanismes de surveillance** : Déterminer qui suivra et évaluera les progrès, à quelle fréquence et comment les résultats seront partagés avec le public.
- **Surveillance communautaire** : Rôles des membres de la communauté ou des organismes consultatifs dans l'examen des progrès et la formulation des préoccupations.
- **Planification d'urgence** : Mesures qui seront prises si une étape importante est manquée ou si les résultats sont insuffisants.

B. Assurer la flexibilité tout en préservant l'intégrité

Bien que les plans doivent être spécifiques, ils doivent prévoir une marge d'adaptation. Les besoins de la communauté peuvent évoluer et certains aspects du projet peuvent changer. Les CBP devraient inclure des dispositions permettant de réexaminer et d'affiner les engagements en matière de prestations grâce à un dialogue continu avec la communauté.

Au cœur de cette étape du processus se trouve la prise d'engagements clairs et réalisables sur lesquels les communautés peuvent compter. En fondant les engagements sur des priorités définies par la communauté, en les appuyant avec des ressources et en les liant à des étapes traçables, les porteurs de projets peuvent produire des résultats qui reflètent une responsabilité partagée et un bénéfice mutuel.

V. Structurer un plan d'avantages communautaires

Une fois les priorités communautaires identifiées et des engagements clairs établis, les porteurs de projets doivent organiser ces informations dans un CBP. Ce qui suit est un modèle avec les composants de base que chaque plan devrait inclure, ainsi que des conseils sur la manière d'aborder chaque section. L'OEJE recommande qu'un projet de CBP soit un élément obligatoire de la demande d'un projet auprès d'une municipalité et de l'EFSB.

A. Composantes du CBP recommandées par l'OEJE

1. Résumé

- a. Un aperçu concis du projet, du processus d'engagement, des principaux résultats et des résultats escomptés.
- b. Un aperçu des avantages et des inconvénients les plus significatifs résultant du projet.
- c. Un résumé de la manière dont les prestations répondent aux charges et s'alignent sur les priorités de la communauté. En outre, il convient de noter ici que les avantages d'un CBP devraient s'ajouter à l'atténuation dans le cadre de l'analyse d'impact cumulatif.

2. Description et contexte du projet

- a. Un résumé de l'installation énergétique proposée, y compris la nécessité du projet, l'emplacement, la taille, le type de technologie, le calendrier et les impacts potentiels.
- b. Une carte ou une représentation visuelle du site du projet et de sa relation avec les communautés voisines.

3. Résumé de l'engagement communautaire

- a. Une description du processus de sensibilisation et d'engagement utilisé pour développer le CBP.
- b. Inclure les méthodes de sensibilisation, les dates et lieux des réunions, les mesures de participation, les thèmes clés issus des contributions de la communauté et la manière dont les commentaires ont éclairé les engagements en matière de prestations.
- c. Identifier tous les partenaires communautaires ou organismes consultatifs impliqués dans le processus.

4. Priorités communautaires identifiées

- a. Un résumé des besoins, des préoccupations et des priorités qui sont exprimés par les membres de la communauté et les principales parties prenantes.
- b. Organiser les priorités en thèmes (par exemple, la santé, la main-d'œuvre, les infrastructures) pour montrer comment les contributions se traduisent en actions.

5. Engagements en matière de prestations

- a. Le cœur du CBP : une liste d'engagements claire et organisée

- b. Chaque engagement doit inclure :
 - i. Une description de l'avantage
 - ii. Population cible ou zone géographique
 - iii. Calendrier de mise en œuvre
 - iv. Affectation de fonds ou engagement de ressources
 - v. Partenaires de livraison (le cas échéant)
 - vi. Jalons et indicateurs de performance SMARTIE
 - c. Regrouper les engagements par catégorie (par exemple, EJ, Infrastructure, Développement économique, etc.) pour plus de clarté.
- 6. Cadre de suivi et d'évaluation des responsabilités**
- a. Décrire comment les progrès seront suivis, signalés et évalués au fil du temps.
 - b. Comprend :
 - i. Calendrier de surveillance et responsables
 - ii. Mécanismes de reporting public (par exemple, tableaux de bord, bulletins d'information, réunions communautaires)
 - iii. Rôle des organismes consultatifs ou des examinateurs tiers
 - iv. Processus permettant aux membres de la communauté de soumettre des préoccupations ou des plaintes.
 - v. Plans d'action d'urgence ou correctifs pour les jalons ou les engagements manqués.
- 7. Durabilité et impact à long terme**
- a. Décrire la manière dont les avantages seront maintenus au-delà de la phase de construction.
 - b. Le cas échéant, inclure des plans de fonds fiduciaires, de partenariats à long terme, de dotations ou d'investissements récurrents.
- 8. Annexes (facultatif)**
- a. Des documents justificatifs tels que des lettres de soutien, des documents d'engagement communautaire, des résultats d'enquête, une analyse basée sur les besoins pour les installations ou les infrastructures énergétiques, des cartes et des conceptions de projets ou des accords de partenariat doivent être inclus.

B. Tonalité et accessibilité

Les CBP doivent être rédigés dans un langage clair et accessible que les membres de la communauté peuvent facilement comprendre. Éviter le jargon de l'industrie. Les termes techniques doivent être clairement définis et des versions traduites doivent être fournies aux communautés ayant une maîtrise limitée de l'anglais. Les éléments visuels, tels que les graphiques, les cartes et les chronologies, peuvent aider à clarifier des informations complexes et à rendre le plan plus attrayant.

VI. Exemples d'engagements significatifs

Les CBP ne constituent pas une solution universelle. Chaque communauté est unique et possède ses propres priorités et défis. Les avantages pour la communauté doivent être proportionnels, tangibles et significatifs au niveau local, tout en étant réalisables sur le plan opérationnel pour le développeur. Ainsi, le développement d'un CBP efficace nécessite un engagement significatif entre le développeur et la communauté pour garantir que les problèmes les plus importants pour la communauté hôte sont traités. Les avantages varieront naturellement en fonction de l'ampleur du projet. Les grands projets d'infrastructures d'énergie propre disposent généralement de ressources plus importantes et d'impacts plus larges, ce qui permet des investissements communautaires plus importants. Des projets de plus petite envergure peuvent apporter des bénéfices tout aussi significatifs, mais à une échelle plus ciblée. Les exemples suivants reflètent des priorités communes telles que la justice et l'équité environnementales, le développement économique et de la main-d'œuvre, les infrastructures et le soutien communautaire, ainsi que la protection de l'environnement et de la santé publique, mais ils doivent toujours être adaptés au contexte des objectifs et des défis de chaque communauté.

Il n'existe pas de solution universelle. Les plans d'avantages communautaires doivent refléter les priorités, les défis et les objectifs uniques de chaque communauté.

Zone Prioritaire	Grandes Infrastructures d'Énergie Propre	Petites Infrastructures d'Énergie Propre
Justice et Équité Environnementales	• Créer un CAC doté d'un pouvoir de décision et d'une rémunération pour ses membres • Financer un programme d'engagement communautaire pluriannuel avec des services de traduction et d'interprétation • S'engager à éviter de s'implanter sur ou à proximité de terres culturellement importantes et à élaborer conjointement des plans d'atténuation avec les gouvernements tribaux • Accords de gestion des terres avec les	• Créer un rôle de liaison locale pour maintenir la communication ouverte pendant la construction et l'exploitation • Créer des possibilités de loisirs élargies • Appliquer les crédits de facture solaire communautaire aux comptes clients des services publics d'électricité ou réduire les coûts énergétiques dans la municipalité hôte.

Zone Prioritaire	Grandes Infrastructures d'Énergie Propre	Petites Infrastructures d'Énergie Propre
	gouvernements tribaux ou les fiducies foncières communautaires locales, en particulier si des terres culturelles ou historiques sont concernées Financer ou moderniser un bâtiment public (par exemple, une bibliothèque, un centre communautaire) avec un système de secours solaire et par batterie	
Développement économique et main-d'œuvre	- Garantir des quotas d'embauche locaux (par exemple 30 à 50 % des emplois de construction dans un rayon de X miles) - Financer des centres de formation professionnelle ou des programmes de préapprentissage dans les métiers de l'énergie propre - Donner la priorité aux entreprises appartenant à des minorités, à des femmes et aux petites entreprises locales dans les achats	- Engager des entrepreneurs locaux pour la construction et l'entretien - Offrir des stages rémunérés ou des créneaux de formation aux jeunes locaux intéressés par les énergies renouvelables - Fournir des subventions pour le réaménagement des petites entreprises liées à l'exploitation du projet
Infrastructure et soutien communautaire	- Co-investir dans les améliorations des routes, des trottoirs ou des ports nécessaires à la logistique du projet qui profite également à la communauté - Améliorer les systèmes de gestion des eaux pluviales et de drainage dans les quartiers touchés par le projet - Développer les infrastructures à large	- Améliorer les routes locales mesures d'accès et de sécurité à proximité de l'installation - Ajouter un éclairage public ou embellir les rues le long des voies d'accès au projet - Fournir des points d'accès Wi-Fi ou un support haut débit à petite échelle - Intégrer des bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, alimentées par

Zone Prioritaire	Grandes Infrastructures d'Énergie Propre	Petites Infrastructures d'Énergie Propre
	bande ou de communication dans les zones rurales le long des corridors de transmission	l'installation, proposées gratuitement ou à tarif réduit aux résidents locaux
Protection de l'environnement et de la santé publique	- Financer les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et rendre les données publiques en temps réel - Mettre en œuvre des mesures globales de restauration ou de conservation de l'habitat pour les terres perturbées - Proposer des améliorations de l'efficacité énergétique résidentielle ou des subventions pour les toits solaires afin de réduire la charge énergétique des ménages - Établir des partenariats avec les détenteurs de connaissances autochtones pour guider les pratiques d'intendance, en particulier pour la restauration de l'habitat et la protection de l'eau	- Fournir des caractéristiques de conception réduisant le bruit pour les installations à proximité des habitations - Planter des arbres tampons pour réduire la poussière, la chaleur et les impacts visuels - Soutenir les projets de jardins communautaires ou d'espaces verts pour la nourriture locale et l'ombre - Améliorer l'habitat local - Améliorer la qualité de l'air extérieur en déplaçant la source émettrice

VII. Supervision et Responsabilité

La force d'un CBP dépend des systèmes mis en place pour surveiller et évaluer sa mise en œuvre. Afin de maintenir la confiance du public et d'assurer le suivi, les calendriers du projet devraient s'engager à fournir des rapports réguliers et transparents et à communiquer ouvertement avec la communauté. L'OEJE peut travailler en partenariat avec la Division de la

Le suivi et la transparence sont essentiels. Les porteurs de projets doivent rendre compte régulièrement et s'engager ouvertement auprès des communautés qu'ils servent.

participation publique du DPU pour soutenir les promoteurs et les principales parties prenantes dans l'élaboration et la discussion des CBP, selon les besoins. Pour obtenir de l'aide, veuillez contacter l'OEJE à l'adresse EJ.inquiries@mass.gov.

Les candidats devraient établir des mécanismes de responsabilisation clairs qui peuvent inclure :

- Un calendrier de suivi et de reporting, aligné sur les jalons du projet.
- Point(s) de contact désigné(s) pour les membres de la communauté et les organismes de réglementation.
- Rapports d'étape publics, publiés au moins une fois par trimestre et mis à disposition dans les langues parlées par la communauté d'accueil et dans des formats accessibles.
- Opportunités pour la communauté d'évaluer les progrès réalisés, soit par le biais de comités consultatifs, de séances d'écoute communautaire ou d'autres forums ; et/ou
- Approches pour assurer la transition de la gestion communautaire entre les générations, en veillant à ce que le leadership local ne dépende pas de quelques individus. Cela peut impliquer un mentorat pour les jeunes, des rôles consultatifs rémunérés ou des structures de gouvernance tournantes.

Les candidats sont fortement encouragés à passer à l'étape suivante en concluant des accords de collaboration avec des organismes communautaires, des municipalités et/ou des coalitions de membres de la communauté qui reflètent les intérêts et les besoins des résidents touchés. Contrairement aux CBP, qui sont des outils de planification non contraignants, les CBA sont des contrats juridiquement exécutoires qui formalisent les engagements pris par le promoteur. Les conventions collectives fournissent un cadre clair en matière de responsabilisation, clarifient les rôles et les responsabilités et contribuent à consolider les attentes des deux côtés.

VIII. Durabilité à long terme

Bien que de nombreux avantages pour la communauté soient apportés dès les premières phases de développement du projet, les résultats les plus significatifs sont ceux qui perdurent tout au long de la vie de l'installation. Dans ce contexte, la durabilité signifie garantir que les prestations restent réactives, résilientes et efficaces.

Les candidats doivent concevoir leurs CBP en gardant à l'esprit l'adaptabilité, en reconnaissant que :

- Les besoins d'une communauté peuvent évoluer au fil du temps, notamment en réponse à l'évolution des conditions environnementales, économiques ou de santé publique.

- De nouvelles opportunités de collaboration, d'investissement ou de prestation de services peuvent émerger pendant la construction ou après la mise en service d'un projet.
- Un engagement continu est essentiel pour que les avantages restent alignés sur les priorités de la communauté.

Pour soutenir le succès à long terme, les CBP devraient :

- Inclure des points d'examen intégrés pour évaluer si les avantages restent pertinents.
- Identifier les investissements récurrents ou les engagements en cours.
- Veiller à ce qu'il existe des mécanismes permettant à la communauté de proposer des ajustements ou de soulever des préoccupations à mesure que le projet évolue et/ou progresse.

Bien que des fonds fiduciaires officiels ou des dotations à long terme ne soient pas requis, les candidats sont encouragés à explorer des approches créatives pour maintenir les avantages, telles que des partenariats avec des institutions locales, des stratégies de réinvestissement ou des programmes de subventions renouvelables. La durabilité ne consiste pas à maintenir une liste statique d'avantages, mais plutôt à construire des relations flexibles et durables qui peuvent soutenir des progrès partagés au fil du temps.

IX. Bâtir la confiance, produire un impact

La transition vers une énergie propre représente une opportunité historique, non seulement de construire un réseau moderne et fiable, mais aussi de construire un avenir plus juste, plus inclusif et plus résilient. Les CBP et les CBA jouent un rôle clé dans ce processus, en contribuant à garantir que les avantages de la transition soient plus largement partagés. Lorsqu'ils sont conçus et mis en œuvre efficacement, les CBP et les CBA peuvent aller au-delà de la conformité et de la rémunération pour devenir des véhicules d'investissement, de collaboration et de pouvoir communautaire.

Les plans d'avantages communautaires sont des outils de transformation : lorsqu'ils sont fondés sur l'équité, la confiance et le respect des voix de la communauté, ils peuvent

Réaliser ce potentiel nécessite plus que de cocher des cases. Cela nécessite une écoute approfondie, des relations à long terme et un renforcement de la confiance, ainsi qu'un véritable engagement en faveur de l'équité. Cela signifie reconnaître les connaissances et le leadership qui existent déjà dans BA et co-crée des solutions qui reflètent des valeurs et des visions partagées.

Ces normes et lignes directrices offrent un cadre pour aider les candidats à des projets à atteindre ces objectifs avec clarté, cohérence et responsabilité, mais la responsabilité de rendre ces plans significatifs incombe à chaque acteur de ce processus. L'OEJE encourage les candidats à aborder ce travail avec humilité, transparence et volonté d'apprendre.

En centrant les communautés, en tenant leurs promesses et en planifiant le succès à long terme, les porteurs de projets peuvent être de véritables partenaires et contribuer à garantir que le développement énergétique non seulement alimente les maisons, mais améliore également les quartiers, crée des opportunités et soutient un monde plus sain et plus équitable.

X. Études de cas et ressources supplémentaires¹

- [Guide étape par étape pour la création d'un Plan d'Avantage Communautaire](#) : Le manuel d'avantages communautaires Emerald Cities Collaborative People's Justice40+ offre aux communautés à faible revenu, rurales, Noires, Autochtones et des Personnes de Couleur (BIPOC), de première ligne et en bordure de clôture, ainsi qu'aux organisations communautaires qui servent ces communautés, des conseils pour l'élaboration de CBP.
- [Avis d'experts sur les meilleures pratiques en matière d'accords sur les avantages communautaires](#) : Le rapport du Sabin Center for Climate Change Law présente 35 recommandations à l'intention des développeurs et des communautés d'accueil lors de la négociation et de la rédaction des accords de collaboration. Ces recommandations proviennent d'entretiens avec des avocats et d'autres experts qui ont collectivement négocié des dizaines d'accords de collaboration pour des infrastructures climatiques et d'autres types de projets.
- [Les projets d'énergie propre aux États-Unis nécessitent l'adhésion du public. Les Ententes sur les Avantages Communautaires peuvent y contribuer](#) : Cet article publié par le World Resources Institute explique comment les accords de partenariat global et d'autres types d'accords de projet peuvent être conçus pour répondre aux besoins uniques de chaque communauté.
- [Exigences législatives de l'État pour les Ententes sur les Avantages Communautaires dans les projets d'énergie renouvelable](#) : L'Initiative pour la Justice Énergétique a publié une étude visant à fournir aux citoyens des outils pratiques et des connaissances sur les leçons tirées de diverses approches

¹ L'OEJE fournit ces ressources à titre de ressources supplémentaires à des fins d'information et n'approuve pas nécessairement les déclarations qui y figurent.

axées sur les avantages communautaires afin d'éclairer des politiques énergétiques plus justes et plus réactives.

- **Analyse de l'Impact Cumulatif et revue de la littérature sur les Plans d'Avantage Communautaire**: Un rapport de StarLuna Consulting, LLC qui synthétise la littérature décrivant à la fois l'analyse des impacts cumulatifs et les plans d'avantages communautaires.

ÉBAUCHE